

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ADMINISTRATION

— — —

REDACTION

45

PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL

ABONNEMENT

UN AN - - \$0.50

strictement d'avance



JOURNAL QUI FAIT DANSER

ANNONCES

MESURE AGATE

1ère insertion - - 10 cents

Autre " . . . "

A LONGS TERME

CONDITIONS SPECIALES

LE NUMERO

UN CENTIME

VOL. I

MONTREAL, SAMEDI, 17 SEPTEMBRE 1887

No. 52



LE PROMETHÉE DE NOS JOURS

Le G. V. Trudel, nouveau Prométhée, attaché sur le rocher National se fait enlever la "forçure" et les tripes par le vautour Rouge.

Autour de la guillotine.

A l'occasion de l'exécution de Pranzini, l'auteur du triple assassinat de la rue Montaigne, la grosse question de la peine de mort est remise sur le tapis, et tous les journaux s'occupent de la guillotine que beaucoup de bons esprits voudraient voir supprimée.

Ce n'est pas l'avis du *Voltaire*; ce journal publie en première page un article dont l'auteur déclare qu'il pense avec Voltaire que les supplices sont malheureusement nécessaires, et qu'il faut effrayer le crime.

"Moi, qui ne partage point, continue notre confrère, les généreuses et naïves illusions des humanitaires et qui persiste à croire qu'en traitant Pranzini par l'hydrothérapie, les émotions douces et un peu de Schumann, on l'eût difficilement ramené à la notion de l'amour simple, je me soucie peu de l'opinion des hommes de science qui prétendent que la guillotine en tranchant la tête ne tranche pas du coup la vie et que le cerveau éprouve la sensation de la souffrance et le sentiment de la mort.

"Oui, je le sais, on cite des exemples affreux. La joue de Charlotte Corday rougissant sous l'insulte infâme du bourreau, et je ne sais quel gentilhomme tué sur le billot,

dont le corps se redressa de toute sa hauteur par deux fois.

"Eh bien, je le dis comme je le pense, dans l'horreur même de l'hésitation où plonge cette incertitude je ne suis pas de ceux qui estiment que mieux vaudrait mille fois modifier le châtement que suspendre sur une tête la menace d'une telle agonie. Au surplus, je demande la permission de citer ici une très dramatique expérience.

"C'était, je crois, en 1843. Se trouvant dans une réunion, à Alger, un sous-intendant militaire, M. de Fallois, prit à partie le docteur Bonnafont en lui demandant ce qu'il pensait à ce sujet. Le docteur proposa au sous-intendant un moyen décisif de trancher la question en assistant à une exécution s'il en avait le courage.

"A cette époque, rien n'était plus facile, car les Arabes commettant des crimes assez fréquents, la justice, obligée de sévir, fournissait au chaos (bourreau) le moyen d'exercer souvent son adresse.

"Le jour arrivé, le docteur prit les mesures nécessaires pour rendre l'expérience aussi concluante que possible, et voici ce qu'il imagina.

"Il fit porter, le matin même, sur la place où l'exécution devait avoir lieu, une petite table très basse, sur laquelle on plaça

un vase rempli, ou à peu près, de plâtre pulvérisé. Un quart d'heure avant l'arrivée des deux condamnés, le docteur Bonnafont et M. de Fallois se rendirent au lieu de l'exécution, munis d'un petit porte-voix et d'un stylet très acéré. Il avait été convenu avec le chaos qu'aussitôt la tête tranchée un de ses valets la déposerait sur la poudre de plâtre, afin d'arrêter autant que possible l'hémorragie. Pour la première tête, M. de Fallois devait appeler le décapité par son nom, en appuyant le porte-voix sur l'oreille pendant que le docteur examinerait ce qui se passerait dans les yeux et sur les autres parties du visage. Or, il arriva ceci que, malgré les cris proférés à l'oreille, le docteur ne remarqua pas le plus léger signe de vie. Les yeux restèrent ternes et immobiles, la face décolorée; à peine même si quelques muscles se contractèrent sous l'influence des piqûres faites avec le stylet. Le docteur et M. de Fallois changèrent alors de rôle pour la seconde tête. M. de Fallois, un peu pâle et ému à la première expérience, on le serait à moins, avait repris son sang-froid à la seconde, et put s'assurer par lui-même que la mort était réelle et instantanée.

"N'a-t-on pas conté, d'autre part, que Lacenaire, de lugubre mémoire, avait convié son ancien camarade d'enfance, le doc-

teur Gervais, de Caen, à assister à son exécution, lui promettant de tourner, après sa décapitation, les yeux du côté où il serait. Or, il n'en fit rien, dit l'histoire.

"Il est vrai qu'en un pareil moment on est bien excusable de perdre la mémoire.

"Et d'ailleurs, si l'on veut adoucir pour les condamnés la vision de la guillotine, eh bien, qu'on reprenne le projet soumis naguère par M. Anatole de la Forge. A l'époque déjà lointaine où il était journaliste, le député actuel adressait à l'assemblée législative une pétition pour demander l'application du chloroforme aux condamnés à mort. Le moyen proposé, en laissant subsister la peine, supprimait le mal. Soit! La société réclame un châtement et non une vengeance. Mais je ne puis pas me rappeler que l'assemblée de 1851 ait arrêté son attention sur ce sujet philanthropique.

"En France, on rencontre encore des gens disposés à croire que l'assassinat est une maladie qu'il faut traiter par la musique et les émotions douces.

"J'estime, moi, que mes contemporains chercheraient longtemps encore quelque chose de mieux que la guillotine pour corriger celui qui a donné la mort à son prochain.

LE VIOLON

Paraît tous les samedis.

L'abonnement est de 50 cents par année, inviolablement payable d'avance. Nous le vendons aux agents huit cents la douzaine. Toutes communications doivent être adressées comme suit :

LE VIOLON,

45, Place Jacques-Cartier,
MONTREAL.

H. BERTHELOT, RÉDACTEUR.

MONTREAL, 17 SEPTEMBRE 1887



AVIS AU PUBLIC

Après cette semaine le prix d'abonnement au VIOLON sera de UN DOLLAR par année et de DEUX CENTINS par numéro. Les propriétaires se sont vus obligés d'augmenter le prix de leur journal à cause des sacrifices qu'ils ont dû faire pour offrir au public un journal caricaturiste, réellement artistique.

Pour toute personne qui connaît les secrets de l'exploitation d'un journal, il est évident qu'une feuille du format du VIOLON, illustré avec des dessins irréprochables, ne peut être publiée pour 50 centins par année. Les frais de rédaction, de commission et de distribution absorbant les profits, il a été jugé nécessaire de porter le prix d'abonnement à \$1.00. Les éditeurs espèrent que le public continuera de les encourager, et de leur côté ils n'épargneront rien pour plaire à leurs abonnés.

Notre feuilleton.

Nous commencerons au prochain numéro avec la deuxième année du *Violon* la publication d'un feuilleton intitulé *Tartarin de Tarascon* : C'est ce roman qui est considéré comme le chef d'œuvre d'Alphonse Daudet, le plus charmant conteur de France. Il est rempli de situations comiques qui dilateront la rate des lecteurs les plus sérieux.

Une niaiserie de la "Patrie."

La *Patrie* est connue comme le journal qui sert la plus maigre pitance à ses rédacteurs. Aussi il lui est impossible d'avoir à ses gages des écrivains possédant les notions de jurisprudence criminelle les plus élémentaires.

Voici ce que l'organe rouge publiait en éditorial lundi dernier :

GOYETTE VS "LE VIOLON" — "LA MINERVE" ET LES ECHEVINS.

"Dans cette affaire, le plaignant n'a pas discontinué ses procès criminels et civils contre le propriétaire du *Violon*, M. Rodier, et son rédacteur M. Berthelot, comme ces messieurs semblent s'en vanter. C'est trop tôt messieurs les insulteurs, pour chanter le coq. Attendez que vous soyez passés au creuset de la justice civile et criminelle

avant de vous moquer encore des gens. Il faut que ce système de faire continuellement des personnalités grossières et diffamantes finisse, et M. Goyette n'est pas un homme à reculer devant les niaiseries du *Monde* et du *Violon*.

L'absence d'un témoin essentiel a été la cause du délai, M. Goyette ayant été retenu à Québec en sa qualité officielle plus longtemps qu'il pensait."

Maintenant voici les faits dans toute leur crudité. M. Goyette ayant été le seul témoin à charge devant le magistrat de police et ayant déclaré son enquête close, les défenseurs ont consenti à ce que la cause fut soumise aux grands jurés.

L'acte d'accusation a été rédigé et mis entre les mains de M. de Beaumont, officier de la couronne, qui était sur le point de le soumettre aux jurés, lorsque l'avocat de M. Goyette est venu le lui enlever en disant qu'il ne procédait pas.

M. Goyette, qui n'avait pas d'autre preuve que la sienne à soumettre aux jurés, était alors avec ses témoins dans une auberge près du palais de justice.

Il n'était donc pas à Québec en mission officielle.

Il y a eu reculade de sa part ce dont nous prenons acte.

La *Patrie* a menti sciemment en disant que nous chantions le coq avant la fin de la procédure.

Attendons, nous verrons qui paiera le *Violon* dans la jigüe qui va se danser.

P. S. Nous connaissons la mission officielle de M. Goyette à Québec.

La *Patrie* ne nous fera jamais avaler cette couleuvre-là, car tout le monde sait que M. Goyette fuyait l'huissier chargé de lui signifier la contestation de son élection.

GOYETTE vs BERTHELOT.

Fiat Justitia, ruat cælum.

Nous voulons que justice soit rendue au député provincial de Laprairie, au prix de n'importe quel sacrifice de notre part.

Non content de vouloir nous faire poser sur la sellette des criminels, devant la Cour du Banc de la Reine, M. Goyette a traduit le VIOLON devant la Cour Supérieure, en réclamant \$10,000 de dommages intérêts, pour l'avoir fait passer pour un Rouge et un mauvais catholique.

Il prétend que nous lui devons ces dommages parce qu'il n'est pas Rouge et qu'il appartient au parti national qui gouverne aujourd'hui le pays (*sic*). Traiter un homme de Rouge, d'après M. Goyette, c'est l'insulter ; autant dire que c'est un homme malhonnête, sans principes et dangereux pour la société. Le mot Rouge, dit le demandeur, sonne mal à l'oreille de tout bon Canadien. Alors, pourquoi diable a-t-il pacagé avec les libéraux ? Les libéraux ne sont pas d'autres choses que des Rouges, qui niera cela. Quand on se couche avec des chiens on se lève avec des puces. Aujourd'hui M. Goyette se gratte, parce qu'il sent quelque chose qui lui démange.

Le demandeur dans son ignorance candide et naïve des trucs des libéraux, croit que ce sont les nationaux qui conduisent les affaires du pays. Il devrait savoir qu'un national est un castor et qu'un castor est plus catholique que le Pape.

Maintenant, M. Goyette, si vous vous rappelez de vos préceptes de logique vous allez comprendre le syllogisme suivant :

Un Rouge est un libéral et un libéral est un national.

Or, un national est un castor et un castor est catholique.

Donc, un rouge est catholique.

Le demandeur ne peut nier la conséquence de ce raisonnement.

Si c'était le parti national qui serait au pouvoir, M. Mercier ne serait pas chef, la direction des affaires de la province aurait été confiée à M. Duhamel, ou à un autre des amis du G. V. Trudel. Si M. Goyette veut à tout prix être national, qu'il le soit et nous l'en féliciterons à condition qu'il se dise castor, car castor et national sont synonymes.

Nous avons vécu pendant une année avec

les castors, et nous n'avons rien trouvé à redire à leurs mœurs. Chez les castors, on vit dans une atmosphère saturée de sainteté et de bons principes. Il est vrai qu'on y épêche son prochain s'il ne partage pas nos opinions politiques, on le traite d'orangiste et de franc-maçon, mais tout cela c'est pour le bon motif, pour la plus grande gloire de l'Eglise.

Nous ne ferons jamais un crime au député de Laprairie d'appartenir à la confrérie des castors, au contraire.

M. Goyette déclare qu'il appartient au grand parti national, et qu'il a de l'argent pour faire ses élections. Il devrait se défier un peu plus de ses amis politiques ; car ils feront de lui ce qu'ils ont fait de M. Jodoin, le député de Chambly en 1875. Tout le monde connaît la manière indigne dont cet honnête et brave homme a été traité par les libéraux qui ont grugé sa fortune à un point des plus lamentables.

Maintenant si notre accusateur n'est pas satisfait de nos explications, il ne nous restera qu'une seule alternative, ça sera de lui signer un chèque de \$10,000 sur la Banque du Peuple et d'en finir de cette malheureuse affaire.

M. Goyette devra accepter ce chèque à une condition, celle de se faire payer personnellement à la banque. Il y aurait trop de risques autrement par ce temps de *boodlers*. Le papier pourrait être confié à une personne peu scrupuleuse comme Pagé qui ferait accepter le chèque à la Banque du Peuple et y ajouterait un zéro avant de le présenter à une autre banque, disons la Banque Jacques-Cartier, ce qui porterait le montant à \$100,000. Nous pouvons facilement payer \$10,000, mais \$100,000 ! ce serait assez pour casser toutes les cordes du VIOLON avec son archet.

La caricature de notre première page représente le directeur de l'*Etendard* subissant le supplice de Prométhée.

Pour expliquer à nos lecteurs la situation du G. V., nous leur donnons aujourd'hui un extrait de la mythologie grecque.

Prométhée, de la race des Titans, était fils de Japet et de Clymène. Doué d'une prudence et d'une habileté extrême, il se posa en rival de Zeus, le créateur du genre humain, après l'avoir pourtant assisté. Lorsque les Titans songèrent à détrôner Chronos et à le remplacer par Zeus, Prométhée leur conseilla de recourir à la ruse, mais ceux-ci ne voulurent employer que la force, ce que voyant, Prométhée s'adressa à Zeus lui-même, qui l'emporta en effet, grâce à ses conseils et qui monta sur le trône paternel. Toutefois, il ne tarda pas alors à se brouiller avec le nouveau chef des dieux, attendu que dans la distribution des biens de ce monde il avait décidé non-seulement qu'on n'aurait pas égard au genre humain, mais encore qu'on l'exterminerait et qu'on en créerait un autre. Prométhée sauva les hommes d'une perte totale ; il fit plus : il déroba dans un tube creux, appelé *narthex*, le feu du ciel, et le donna aux hommes en leur enseignant les différents usages auxquels ils pouvaient le faire servir. En punition de cet attentat, Zeus envoya aux hommes Pandore, qui leur apporta tous les maux. Quant à Prométhée il le fit enchaîner à un rocher du Caucase où un vautour dévorait le jour ses entrailles qui repoussaient la nuit.

Prométhée souffrit longtemps avec un courage héroïque ces tourments sans nom, parce qu'il savait qu'ils devaient avoir un terme. Enfin, Hercule vint à son secours, tua l'aigle et le délivra, de l'agrément de Zeus lui-même, qui avait voulu par cet exploit rendre le nom de son fils Hercule plus glorieux encore. Telle est la légende qui a inspiré à notre caricaturiste l'image de la première page du VIOLON.

Tant que le G. V. sera entre les mains des amis de M. Mercier il se fera ronger la "forçure" comme l'ancien Prométhée.

Pensée d'album :

La femme est comme le diamant. La moindre tache, la moindre impureté lui fait perdre toute valeur.

La politique et la corporation de Québec.

Les employés de la corporation de Québec poussent l'amour de la politique à un point regrettable.

Il y a une couple de semaines le chef Dorval du département du feu adressait à sir Adolphe Caron, ministre de la milice, une épître qui mérite d'être mise sous cloche.

Il intimait au gouvernement fédéral qu'à l'avenir la brigade des pompiers de Québec ne protégerait plus ses propriétés en cas d'incendie, parce que ses hommes n'avaient pas reçu une récompense en argent monnayé proportionnée à la grandeur des services qu'ils avaient rendus pendant le feu de la citadelle.

Si le département du feu à Québec juge à propos d'introduire la politique dans son organisation et son travail, nous ne voyons pas du tout pourquoi on n'en ferait pas autant dans les autres branches du service civique.

On dit que Son Honneur le Maire Langelier a convoqué une séance extraordinaire du conseil municipal de Québec pour définir nettement la situation des contribuables hostiles au gouvernement Mercier. Il sera probablement décrété qu'à l'avenir les pompiers ne se rendront à un incendie que lorsqu'ils sauront que les flammes attaquent la résidence, le magasin, la boutique ou la manufacture d'un bon libéral.

Si le feu dévore la maison d'un conservateur les pompes se rendront sur le théâtre de l'incendie et ne joueront que sur les bâtiments des libéraux au cas où ceux-ci seraient menacés.

Tous les libéraux sont pompiers de naissance et nul conservateur n'aura le droit d'appartenir à la brigade.

Le service de la voirie s'exécutera en vertu du même principe.

On ne pavera une rue convenablement qu'après qu'une enquête minutieuse aura prouvé que la majorité des contribuables de la dite rue a fût dans l'administration libérale. Le même règlement s'appliquera aux trottoirs et aux lampes électriques.

Le bureau de santé de Québec se sentira du nouveau régime. Les Rouges seuls jouiront du privilège de ne pas vacciner leurs enfants et l'inspecteur ne trouvera des cours sales que chez les conservateurs. Ces derniers seront les seuls traduits devant le recorder pour violation des règlements.

Québec est destiné à faire de grands progrès sous le régime des nombreux politiques.

Musique.

Nos remerciements aux éditeurs, MM. Hardy et Violetti pour l'envoi de "La marche des Vosgiens" arrangée pour piano. Ce morceau a été joué par les corps de musique qui ont pris part au Festival de St Hyacinthe.

Prix : 40 cents chez Hardy et Violetti, 13 rue Gosford, Montréal.

Personnel.

M. Cizol est revenu de Québec où il a exposé ses pieds de cochons à l'exhibition provinciale. Les naturels de l'endroit ont été épatés par le fumet et le bon goût des pieds de notre concitoyen. Cizol avait mis ses pieds dans le plat.

**

La conversation était tombée sur les gens qui ne se lavaient pas.

—Moi, dit un de nos amis, j'ai vu un cas extraordinaire dans une paroisse du Nord de Montréal. C'était un habitant âgé de 86 ans qui ne s'était jamais baigné de sa vie. Lorsqu'on a voulu l'ensevelir après la mort, on lui a raclé le corps et on est parvenu, après avoir enlevé cinq ou six couches de crasse, à découvrir qu'il portait un gilet de flanelle.

Dialogue pris sur le vif :

—Docteur ! le malade est bien plus mal, il a le délire. Il dit qu'il veut absolument mourir.

—Il veut mourir... Bon ! bon ! J'y vais tout de suite !



TELEGRAPHIE

(Service spécial du VIOLON)

Montréal, 16 Sept. 1887.

A l'Hon. M. Mowat,
Toronto.

T'invite nouveau faire partie conférence des provinces. Si chniques vas faire failler mon projet et aurai l'air bête devant chambre.

Signé,
MERCIER.

Toronto, 16 Sept. 1887.

A l'Hon. M. Mercier,
Montréal.

Lâche-moi avec ta conférence de provinces. Pas besoin de ça nous autres. Si kikes contre Ottawa, t'en mordra les doigts. Conférence de la blague, peux pas y aller.

Signé
MOWAT.

Hull, 12 Sept. 1887.

A Hon. M. Mercier,
Québec.

Envoie fonds pour élection comté d'Ottawa, sans quoi Cormier est sûr de gagner. Ai converti David Major, mais nous lâchera si ne paie pas.

Signé,
CAMPEAU.

Montréal, 12 Sept. 1887.

A M. Campeau, huissier,
Hull.

Enverrai des fonds par un ami. Bravo pour conversion de Major. Es Sénécal du parti rouge. Ferai quelque chose pour toi.

Signé,
MERCIER.

Pointe Gatineau, 13 Sept. 1887.

A l'Hon. M. Mercier,
Québec.

Comté ben rough. Alonzo Wright fait diable. Aurais dû venir toi-même parler à Hull. Discours Jimmy pas pris. Espère me nommera ministre avec portefeuille, après élection.

Signé,
CAMPEAU.

Montréal, 13 Sept. 1887.

A M. Campeau,
Pointe Gatineau.

Envoi fort dans comté Ottawa. Si on réussit seras ministre. Peux pas répondre pour portefeuille. Toi et Phaneuf entrez dans cabinet. Un aura portefeuille et l'autre attendra. Tirerez tous les deux tête ou bitch pour savoir qui aura portefeuille le premier. Courage, mon garçon. Ou aura ben de la difficulté à gagner comté Ottawa. Laisse toi pas saisir.

Signé,
MERCIER.

Montréal, 14 Sept. 1887.

A M. H. Beaugrand.

Apprends va starter grosse gazette anglaise et vas l'appeler Daily Snooze. Sois pas mal à main avec moi, va pas faire fioler la Star et le Witness. On me dit que vas payer salaires immenses à rédacteurs. Crains beaucoup que les miens se mettent en strike pour aller travailler chez toi. Fais pas le chausson. Paie les prix ordinaires, tout le monde vivra. Te conseille convoquer une assemblée tous les propriétaires de journaux anglais pour régler ensemble salaires des rédacteurs.

Signé,
H. GRAHAM.
Edit. du Star.



GOYETTE vs. LE VIOLON

Le Violon. Ohé, madame la Justice, vous m'avez invité pour une jigüe avec l'ami Goyette. Arrêtez donc un peu, je suis prêt à le faire danser. Pourquoi, diable ! vous sauvez vous ?

Montréal, 15 Sept. 1887.

A M. H. Graham.

Me propose casser le Star, Witness et Post. Vous autres pas capables donner gages comme moi. Attendez un peu pour voir. Dépendrai \$10,000 par année pour rédaction.

Signé,
BEAUGRAND.

Montréal, 15 Sept. 1887.

A l'Hon. Mercier,
Québec.

Viens d'apprendre que Beaugrand va sortir journal anglais pour avoir jobs du gouvernement.

Etendard a droit à moitié du patronage. Entendu que Beaugrand et moi partageons en vrais frères. Faut respecter l'engagement

Signé,
TRUDEL, G. V.

Québec, 15 Sept. 1887.

Au G. V. Trudel,
Montréal.

Etendard a déjà reçu \$10,000 de jobs. Fais pas le saffre. Rouges doivent avoir tour après castors. Si pas content, peux te fouiller.

Signé,
MERCIER.

COUPS D'ARCHET

Un habitant entre chez M. M... dentiste de la rue du Champ-de-Mars et lui demande combien coûtera l'extraction d'une dent.

—Avec le gaz, il n'y aura pas de souffrance, je charge \$1 pour l'opération avec le gaz. Sans le gaz, ça sera 50 centins.

—Au diable le gaz, arrachez la dent, quand même ça ferait mal.

—Vous êtes courageux. Laissez moi voir votre dent.

—Ce n'est pas moi qui ai mal aux dents ; c'est ma femme. Elle est au marché Bonsecours, elle sera ici dans cinq minutes.

Les derniers avis que nous recevons de Québec mandent que l'hon. M. Mercier a entré sa provision de charbon pour l'hiver. L'hon. M. McShane hésite encore à donner sa commande pour le combustible. Son chef lui fait entrevoir dans un avenir prochain la chance de transporter ses pénates à Montréal.

M. M..., un grand marchand de nouveautés de la rue St. Jacques, publiait la semaine dernière une annonce dans laquelle il disait à ses clients que son magasin serait divisé à l'avenir en dix-sept départements désignés chacun par une des dix-sept premières lettres de l'alphabet.

Une jeune demoiselle canadienne-française voulait acheter un patron de Butterick qui se trouvait dans le département de la 17ème lettre de l'alphabet. S'adressant à un commis canadien, elle lui dit : — Monsieur, je voudrais aller dans le département de... La jeune fille devint rouge comme une pivoine et s'affaissa sur le plancher du magasin.

Le commis sauta pardessus le comptoir pour lui porter secours, mais plus rien, la demoiselle avait disparu complètement. La honte l'avait dévorée.

Le magister. — Supposons que tu sois roi, ti-Joe, que ferais tu ?

Ti-Joe. — Je ne me laverai plus le visage.

La composition du comité civique pour s'enquérir des opérations des boodlers est assez cocasse.

On a choisi pour représenter les Canadiens-Français les trois chevaliers du silence du Conseil-de-Ville.

Deux habitants causent dans un wagon de seconde sur le C. P. R.

—On m'a dit que Beaugrand s'était fait un nom à Montréal.

—Je n'ai pas de peine à le croire. J'ai bien connu sa famille, et je sais qu'il ne porte plus le nom de son père.

Pas mal pour des habitants.

LE REVENU EMBÊTÉ

Les officiers du revenu se sont fourré le doigt dans l'œil jusqu'au coude le jour où ils ont cru qu'ils prendraient le Vrai Brazeau en défaut. Une espèce de niochon s'est avisé de faire le rododrom chez le populaire marchand de cigares en essayant d'y opérer une saisie. Le résultat : pataque ! Une action en cour de police contre Brazeau : Poche ! Ce qui n'empêche pas le Vrai Brazeau de vendre à meilleur marché encore, les cigares valant 10 cts ailleurs pour 5 cts, et tout le reste en conséquence. Le Vrai Brazeau est toujours au No 47 rue St Laurent.

TOM-POUCE

Laissons-nous conter des contes ! Depuis qu'existe notre pauvre humanité, c'est encore ce qu'elle a trouvé de mieux pour s'étourdir et se consoler.

Un érudit français, M. Braeyre, vient de se plaire, dans une série de conférences, à rechercher l'origine de quelques-unes des traditions populaires qui se retrouvent chez tous les peuples, et c'est ainsi qu'il s'est attaché particulièrement à l'histoire de Tom-Pouce, dont les aventures merveilleuses, avec des modifications conformes au génie de chaque pays, existent partout.

D'où vient son universalité ? C'est que toutes les nations ont eu besoin de symboliser la revanche de la patience et de l'adresse contre la force brutale. Tom-Pouce ce pigmée, triomphe par sa subtilité. La force n'est donc pas tout, (c'est l'idée consolante qui se dégage de cette fable) puisqu'elle peut-être vaincue par la ruse.

M. Brueyre a évoqué des Tom-Pouce du Nord, sortant, tout armés, de légendes anglaises qui ont bien de la grâce. C'est plutôt à ce qu'il semble, à des légendes d'un fonds oriental que Perrault a emprunté son Petit-Poucet, avec l'aventure de l'ogre et des bottes enchantées.

Le contre-type, c'est un conte gaélique très ancien, *Thomas du Pouce*. Ce brave petit Thomas, un jour qu'il est allé se promener est surpris par la pluie et, pour s'abriter, se cache sous une feuille de bardane. Par là passe un troupeau de bœufs, parmi lesquels se trouve un taureau tacheté, qui se met à brouter des plantes, et c'est ainsi qu'il avale Thomas du Pouce.

Son père et sa mère, ne voyant pas revenir leur fils, se mettent à sa recherche. La voix de l'enfant les guides : " Je suis là, dans le ventre du taureau ! " Les parents tuent

alors l'animal, mais ils jettent, par mégarde, le gros intestin dans lequel était précisément Thomas. Une vieille femme le ramasse, mais en entendant la voix qui en sort, elle a peur et le jette. Un renard se saisit à son tour du boyau, et Thomas crie " Tayaut, renard ! tayaut ! " Alors, des chiens courent après le renard et se précipitent sur le boyau. Leur premier coup de dent ouvre la prison de Thomas, qui se hâte d'en sortir.

Tel est le thème sur lequel a brodé la littérature populaire, multipliant les épisodes, les enjolivant, les compliquant. Par sa présence d'esprit, Tom-Pouce échappe toujours aux plus grands périls.

Dans un conte, pourtant, il a une fin tragique.

Avale par un poisson, il est trouvé dans le ventre de ce poisson par le cuisinier du roi Artus. Le roi en fait son favori, et s'amuse de ses tours. Mais on n'est pas parfait ! Tom-Pouce est gourmand. Il s'avise de se régaler un jour d'une noisette, mais trois jours à la dévorer, et meurt d'indigestion.

Mais Tom-Pouce n'est mort, dans un récit, que pour ressusciter dans un autre. Ailleurs, il est transformé en bénéfier des sylphes et sa cornemuse est faite d'une plume de roitelet et d'un " pot d'Irlande ". Un berger souffle sur son instrument et le brise, mais mal lui en prend, car les sylphes se vengent de lui en lui brisant sans cesse sa propre cornemuse au moment où il veut en jouer.

Il est délicieux le Tom-Pouce des contes du seizième siècle ! Il est le page de la mignonne reine Mab, et c'est lui qui lui porte un bracelet d'yeux de fourmis. On décrit ainsi son costume : sa chemise est faite des ailes d'un pavillon ; ses bottes, de la peau d'un poussin ; à son côté pend, en guise d'épée, une aiguille de travail, et une souris lui sert de cheval de bataille.

En France, c'est un conte du pays lorrain qui se rapproche le plus de la primitive version gaélique. Il a été recueilli dans une veillée de paysans.

Tom-Pouce, ici, s'appelle " Jean-Bout-d'Homme ". Sa mère l'envoie porter le dîner de son mari, qui travaille aux champs. Terrible besogne pour le pauvre Jean-Bout-d'Homme, qui succombe sous le poids de la galette qui constitue le repas. Enfin, il arrive, et le père ne le remercie même pas de la peine qu'il a prise. Bien plus, il s'empresse de le vendre cent écus à un seigneur qui passe.

Le seigneur l'installe dans un panier qu'il suspend au plafond de la cuisine, et lui ordonne de surveiller les domestiques et de lui rapporter ce qu'ils disent.

Les domestiques découvrent, à la fin, Jean-Bout-d'Homme, et, pour se venger de lui, le jettent dans l'auge des bestiaux, où il est avalé par un bœuf. Ce bœuf est tué le jour même, et les tripes sont jetées sur le chemin. Une vieille femme les ramasse. Mais elle n'a pas fait dix pas qu'elle entend une petite voix qui lui demande la liberté. La vieille, épouvantée, jette les tripes, où l'infortuné Jean-Bout-d'Homme se trouve.

Les tripes sont aperçues par un loup affamé, et, pour la seconde fois, Jean-Bout-d'Homme est avalé tout rond.

Jean-Bout-d'Homme, qui commence à s'ennuyer, imagine de crier de toutes ses forces : " Au loup ! au loup ! " de sorte que des bergers font la chasse à l'animal. — Tais-toi, dit le loup ! — Je ne me tairai pas, répond Jean-Bout-d'Homme, tant que tu n'auras pas été me déposer sous la porte de mon père. — Eh ! bien, j'y vais aller, répond le loup. Jean-Bout-d'Homme sort du ventre de la bête, mais il éprouve le besoin de se venger, il se glisse rapidement dans la maison par la chaudière et, au même instant, il saisit le bout de la queue, en appelant à l'aide ; son père accourt et tue le loup, dont il vend la peau.

C'est une étude curieuse que celle des variations brodées par l'imagination populaire autour d'un même thème. Des traits distinctifs du génie d'un peuple d'une province, s'y révèlent de la façon la plus typique et la plus instructive.

Lu à la vitrine d'un papetier :
" Papiers satinés pour correspondance
amoureuse Encre sympathique, paquerettes
à effeuiller. Articles de cœur ! "
Article de cœur fait rêver !

On sort de table. La maîtresse de la maison, à un convive qui a mangé trois fois de tout :

—Le poulet était bien tendre, n'est-ce pas ?

—Oui, mais trop salé.

—Mais le gigot ?

—Trop poivré.

—Et la salade ?

—Trop vinaigrée.

—J'espère alors que la crème ?...

—Trop fade !

FEUILLETON DU "VIOLON."

L'ONCLE RAPINET

—Légataire universel, moi, vraiment? Est-ce possible!

—Absolument, monsieur; et la preuve en est dans la pièce authentique dont je suis le dépositaire, dans le testament olographe de M. Rapinet, votre oncle maternel, décédé hier matin, en son domicile, rue du Vieux-Bas, je ne sais quel numéro, car il n'a jamais voulu dépenser les trente sous que lui aurait coûtés une plaque, et, ses voisins n'étant pas nos clients, j'ignore les numéros de leurs maisons.

—Et à combien s'élève l'héritage?
—J'ai fait le compte net. En défalquant les droits de succession et frais de toutes sortes, il vous revient la somme exacte de deux cent seize mille huit cent trente-six francs quatre-vingt-douze centimes.

Le rapin Saturnin Lafiole eut un éblouissement.

—Deux cent seize mille, balbutia-t-il en s'affaissant sur sa chaise.

—Huit cent trente-six quatre-vingt-douze, acheva le notaire Poulot, avec son sourire le plus gracieux. Seulement, ajouta-t-il en rajustant d'un geste grave ses lunettes à la racine austère de son nez.

—Ah! il y a un seulement! fit le légataire en se redressant brusquement.

—Oui, monsieur. Et il vous coûte cher.

—Combien?
—Tout juste la moitié de votre héritage.

—Je ne suis donc pas légataire universel?

—Pardon. Ce qui n'empêche pas que vous avez un colégataire.

—Qui donc?
—Votre oncle, lui-même.

Saturnin Lafiole arrondit des yeux stupéfaits.

—Vous dites?

—Je dis: votre oncle lui-même. Au surplus, vous allez comprendre. Aux termes du testament que j'ai entre les mains, M. Rapinet vous institue son héritier, mais à la condition expresse que vous lui laisserez la moitié de sa fortune.

—Comment cela?

—En l'enfermant avec lui dans son cercueil.

L'héritier de M. Rapinet resta bouche bée.

—Et la clause est formelle, monsieur, poursuivit le notaire. Votre défunt oncle a même stipulé en toutes lettres que, faute par vous de vous y conformer, vous seriez déchu de tous vos droits. En ce cas, sa fortune entière ferait retour aux pauvres de la ville, auxquels le défunt confesse, avec une franchise qui l'honore, n'avoir jamais donné un sou de son vivant.

—Mais, s'écria le jeune Saturnin, c'est de la folie pure, ça, monsieur le notaire!

—Non, monsieur, ce n'est pas de la folie. Le cas de votre oncle est fort simple. M. Rapinet était un avaro extraordinaire, à tel point que tout le monde est étonné qu'il soit mort d'une maladie et non de la faim perpétuelle qu'il devait s'infliger. Vous seriez, d'ailleurs, assez mal venu à vous en plaindre, puisque c'est grâce à cette ladrerie qu'il a pu entasser sou par sou le quart d'un million qu'il vient de vous léguer. Or, vous n'ignorez pas que le pire supplice de l'avare est la pensée qu'après sa mort il ne lui restera rien de l'or dont la possession était l'unique joie de sa vie.

Grâce à la condition qu'il vous impose, il assure à ce qui restera de lui la jouissance d'une possession posthume; même mort, il aura encore une partie de cet or qui fut le régal de ses yeux ardents et de ses mains crochues. Sans doute, il n'en aura que la moitié. Mais exiger le tout, c'était renoncer à avoir un héritier, et par conséquent un complice tenu, par

son intérêt propre, à garantir l'exécution de sa suprême volonté. C'est à ce seul motif, croyez-le bien, monsieur que vous devez l'héritage qui vous arrive. Sans cela...

—Oh! interrompit Saturnin, je ne me fais aucune illusion!

—Bref, monsieur, acceptez-vous?

—Parbleu, si j'accepte! Mieux vaut encore la moitié que rien du tout.

—C'est d'une sage arithmétique. Veuillez donc, je vous prie, me signer cette pièce. Là. Maintenant, réglons tout de suite quelques détails. Il y a des frais immédiats à payer dès demain, notamment les pompes funèbres. Avez-vous de l'argent?

—Moi? J'ai huit francs cinquante.

—C'est insuffisant. Mais voici de quoi tout arranger. Huit jours avant sa mort, votre oncle, se défiant de tout le monde, a placé toute sa fortune au Crédit toulousain; voici le carnet de chèques que vous avez désormais le droit de signer. Veuillez faire un bon de mille francs. Cela suffira pour la cérémonie et vos premiers besoins.

—Comment, fit le rapin émerveillé, on donnera mille francs sur ma simple signature?

—On en donnera même cent mille le jour où cela vous plaira.

—Voilà, monsieur, qui est vraiment admirable!

Saturnin Lafiole, artiste peintre, rentré à son hôtel, passa la nuit dans un état d'agréable insomnie, tout à l'orgueil de cette idée que son nom inscrit sur un chiffon de papier, valait autant que ceux d'une demi-douzaine de membres de l'Institut sur trente mètres de toile, même entourés de cadres dorés. Une pensée, cependant, gâtait sa joie: celle d'être obligé de déposer le lendemain, dans le cercueil de son oncle, la moitié de la fortune dont un coup inespéré du sort venait de le doter.

Et, dans le demi-sommeil auquel il commençait à succomber, Saturnin Lafiole en arrivait à se demander s'il n'était pas le jouet d'un rêve et si, depuis le moment où il avait reçu, à Paris, la dépêche qui lui avait fait prendre l'express de Toulouse, il ne vivait pas dans un état de parfaite hallucination.

Le lendemain, au saut du lit, il reprit ses idées en s'ébrouant vigoureusement dans une cuvette d'eau froide et se mit en devoir de consommer le pénible sacrifice. Il s'assit devant une table, prit dans sa poche un carnet de chèques et se prépara à inscrire en toutes lettres la somme qu'il devait faire toucher au Crédit toulousain, pour les soins du notaire, pour l'enfermer, hélas! dans le dernier logement de son oncle Rapinet.

Il resta là un instant, la plume aux doigts et le nez en l'air, dans l'attitude d'un homme qui réfléchit, quand soudain, un éclair passa dans son œil, et un sourire malin leva le coin de sa lèvre.

—Hé, coquinas, fit-il, l'oncle n'avait pas pensé à celle-là!

..Deux heures plus tard, comme le notaire Poulot, surpris de n'avoir pas revu son client, venait le relancer à son hôtel, le légataire universel, en tête à tête avec un confortable chapon cuit à point, l'accueillit avec un air de béatitude sans mélange.

—J'ai trouvé le joint! lui cria-t-il dès que le tabellion parut au seuil de sa chambre.

—Quel joint? demanda l'officier ministériel.

—Tenez, voyez vous-même!

Le notaire prit le papier bleu que lui tendait son client. C'était un chèque en bonne et due forme, ainsi conçu:

"Veuillez payer à l'ordre de M. Justin Rapinet, mon oncle, la somme de cent huit mille quatre cent dix-huit francs quarante-six centimes."

"Signé: Saturnin Lafiole."

—Hé, monsieur le notaire, qu'en dites-vous, fit le légataire en clignant de l'œil. La somme est-elle exacte?

—Très exacte.

—Eh bien, le jour où l'oncle Ra-

pinet en "aura" besoin, il n'aura qu'à aller toucher!

L'argument était sans réplique.

Aussi, après qu'en sa présence le rapin Saturnin Lafiole eut pieusement déposé le papier bleu dans le cercueil de son oncle, le notaire Poulot, dut-il certifier, par acte authentique, que le légataire de l'oncle Rapinet ayant tenu ses engagements, rien ne s'opposait à ce qu'il fût mis en possession de son héritage.

Ainsi fut fait.

JOSEPH MONTET.

VARIETES

Un campagnard, lisant un journal agricole, vit ces mots: "Lorsque le veau arrive à cet âge, il devient adulte." Adulte! ce mot l'intrigue; il ouvre un dictionnaire et lit: "Adulte, parvenu à l'âge de raison."

Quelques jours plus tard, le bonhomme, faisant une vente de bétail, colle à sa porte une affiche où on lisait:

"A vendre, pour cause de départ, trois veaux parvenus à l'âge de raison."

La scène se passe dans le jardin des Tuileries.

Une grosse nourrice cause très intimement avec son "pays", un fantassin irréprochablement astiqué.

Et comme bébé fait le désagréable:

—Tais-toi, lui dit la nourrice, et fais bien attention, car le soldat est très méchant.

—Méchant? Pourquoi que tu l'embrasses tant alors!

Un monsieur se présente à la gare, et demande des billets pour le prochain train d'excursion.

—Combien vous en faut-il? demande l'employé:

—Trois: pour moi, ma femme et ma belle-mère.

—Nous n'en donnons pas pour les belles mères. C'est un train de plaisir!

Sur le steamer. René à Gontran:

—Comment! toi aussi, te voilà pris du mal de mer?

—Absolument.

—Tu dois pourtant avoir le pied marin?

—Le pied, oui; mais l'estomac!

Le temps vient de se rafraîchir sur la plage.

—Vous baignez vous aujourd'hui, cher monsieur? La mer est comme un miroir.

—Oui, froide comme une glace!

Echo de la police correctionnelle.

Le président.—Avez-vous déjà été condamné?

Le prévenu.—Non, monsieur le président.

Le président.—Eh bien! asseyez-vous, vous allez l'être.

La Bibliothèque à Cinq Cents voit chaque jour son succès s'affermir. D'où lui vient cette faveur particulière du public? Il suffit de parcourir au hasard un des numéros hebdomadaires de cette intéressante publication, et l'on se rendra immédiatement compte du choix éclairé, de l'attention scrupuleuse qui président à sa composition.

Les sujets les plus variés dans le Roman, la Littérature, l'Histoire, les Voyages, les Scènes du Désert ou de la Vie Indienne, y sont tour à tour développés avec l'attrait puissant des poignantes émotions que font naître les grands spectacles de la nature, et l'analyse des sentiments les plus tendres et les plus délicats du cœur humain.

A ces divers titres, La Bibliothèque à Cinq Cents a sa place marquée d'avance: tous les foyers, où elle fera les délices du vieillard aussi bien que celles de la jeune fille.

Prix d'abonnement un an, \$2.50; six mois, \$1.25. S'adresser à Poirier, Bessette & Cie, 1540 Rue Notre-Dame, Montréal.

En cour d'assises, le président à un affreux gredin:

D.—Voyons, pourquoi avez-vous escaladé la fenêtre de ce logement?

R.—Je vais vous dire, mon président; y avait un journal collé sur la vitre qu'était fêlée, et alors c'était pour lire le feuilleton que j'ai monté à la fenêtre!

D.—Oui; mais enfin, pourquoi l'avez-vous enfoncée, cette fenêtre?

R.—Mon président, je vas vous dire: c'était pour lire la suite du feuilleton qu'était derrière!

Réparation de Fourrures!

Donnez vos commandes immédiatement chez C. ROBERT & CIE, afin que vous ne soyez pas obligé d'attendre lorsque le froid sera arrivé.

La maison C. ROBERT & CIE, fait une spécialité de la réparation de la teinture et du nettoyage des fourrures de toutes espèces.

Les prix de C. ROBERT & CIE sont modérés et l'ouvrage est toujours sûr de donner satisfaction. Soyez prudents en donnant vos commandes au plus tôt.

C. ROBERT & CIE.,
Coin des rues St-Laurent et Vitre.

UNE INNOVATION



Bonne nouvelle pour les gourme.s. Le père Cizol vient d'introduire dans son restaurant les véritables Chinois de la Mère Moreau, pruneaux, pêches, cerises à l'eau-de-vie, le Punch Cizol. Rien de mieux pour arroser ses pieds de cochon jno P. CIZOL, 72 rue St. Laurent.

J. N. LAMARCHE

RELIEUR

No. 17, RUE SAINTE-TERESE

Entre les rues St-Vincent et St-Gabriel

MONTREAL,

Reliure commerciale et de goût exécuté avec promptitude, et à prix très modérés.

LOTERIE NATIONALE

Les tirages mensuels ont lieu le troisième mercredi de chaque mois.

La valeur des prix qui seront tirés le

Mercredi, 21 Sept. 1887

— SERA DE —

\$60,000.00

COUT DU BILLET

Première Série . . . \$1.00

Deuxième Série . . . 25 cts

Demandez le catalogue des prix

Le Secrétaire,
S. E. LEFEBVRE,

19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

Sous presse—Sera prêt dans une quinzaine de jours.

PAUL ET BERNARDINE
ROMAN CANADIEN

Par J. FERD. MORISSETTE.

Un Volume de 250 Pages environ, - Prix 25 Cents.

Adressez toute commande à

IMPRIMERIE GÉNÉRALE,
45, PLACE JACQUES-CARTIER,

Boîte 880 B.P. MONTREAL